



**RÉSUMÉ DES MANDATS DU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION
POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE ÉTUDIANTE**

20 ET 21 FÉVRIER 2016

DESBIENS, QC.

PROCÉDURES

1. Que Justin Arcand, Éric Faucher, Benjamin Gingras et Kathy Teasdale soient respectivement responsables de l'animation, du secrétariat, de la prise des tours de parole et du senti pour la journée de samedi et que Benjamin Gingras, Éric Faucher, Noël Brouillette et Kathy Teasdale soient respectivement responsables de l'animation, du secrétariat, de la prise des tours de parole et du senti pour la journée de dimanche.

2. Que l'ordre du jour soit le suivant :

- 0. Ouverture
- 1. Procédures
 - 1.1 Praesidium
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal
 - 1.4 Enregistrement
- 2. Accueil des membres
- 3. Bilan
- 4. Plan d'action
- 5. Revendications
- 6. Femmes
- 7. Finances
- 8. Élections
- 9. Avis de motion
 - 9.1 Dépôt des avis de motion
 - 9.2 Traitement des avis de motion
- 10. Varia
- 11. Fermeture

3. Que l'on adopte le procès-verbal du Congrès de l'ASSÉ des 24 et 25 octobre 2015.

ACCUEIL DES MEMBRES

1. Que l'on accueille l'AEEH-UL au sein de l'ASSÉ

PLAN D'ACTION

1. Que l'ASSÉ participe à l'action intersyndicale du 24 février 2016.

2. *Considérant que depuis le début de la session d'automne plusieurs textes de réflexion ont circulé au niveau national à propos du rôle de l'ASSÉ et/ou de ses instances;*

Considérant que plusieurs propositions qui visent à modifier le fonctionnement de l'ASSÉ ont été discutées en congrès depuis la même période;

Considérant que des congrès d'orientation ont suivis les grèves de 2005 et 2012 et que les dynamiques présentes au national lors du printemps et de l'automne 2015 nécessitent des réflexions;

Considérant que plusieurs critiques faites lors du congrès d'orientation de 2005 et de 2013 que l'on peut retrouver dans les cahiers de mémoires partagés sur ASSÉ-SUPPORT sont encore pertinentes;

Que l'ASSÉ tienne un congrès d'orientation à l'automne 2016.

D'ici là, que l'on se penche sur les différents enjeux soulevés en vue du congrès et que les associations étudiantes consultent leurs membres en ce sens.

Que les associations étudiantes membres se penchent sur des axes précis à aborder lors de ce congrès d'orientation et que ces axes soient proposés dans un congrès ultérieur.

3. *Considérant le profond malentendu qui règne entre Marie-Victorin et plusieurs autres associations membres de l'ASSÉ;*

Considérant la volonté de part et d'autre à régler ce conflit par la communication;

Considérant que plusieurs critiques sont légitimes et méritent d'être débattues, mais qu'il faut d'abord régler les lourdes tensions internes qui règne au sein de l'ASSÉ et au sein même du congrès;

Considérant qu'une atmosphère positive est essentielle afin de discuter du fond du problème;

Considérant que nous militons pour des raisons semblables et qu'il faut s'unir à nouveau contre nos ennemis communs pour gagner la lutte;

Que l'on invite le SECMV à réintégrer le congrès

Que l'on invite les associations membres de l'ASSÉ à dialoguer de bonne foi afin de réduire les tensions actuelles qui ne font que miner les énergies des militants et des militantes.

4. Que l'ASSÉ invite les membres à participer aux activités du 8 mars

Que le comité femmes de l'ASSÉ diffuse aux associations locales les événements du 8 mars

5. Que l'ASSÉ invite les membres à participer aux manifestations contre la brutalité policière du 15 mars.

6. Que l'ASSÉ invite les membres à participer aux manifestations du 1er mai.

7. Que l'ASSÉ invite les membres à participer à la semaine de perturbation de la Coalition Main Rouge du 21 au 27 février.

8. Que l'ASSÉ soit en soutien aux associations locales dans leurs initiatives, en respectant leurs dynamiques locales et à la demande de celles-ci.

Que l'ASSÉ soutienne particulièrement les associations voulant se munir de mandats féministes.

Qu'en ce sens, l'ASSÉ participe aux mobilisations contre l'augmentation des frais afférents ou de toute autre nature et pour une gestion réellement collégiale.

FEMMES

1. Considérant l'avis de motion déposée par l'AFESH concernant les revendications et pratiques féministes au niveau des associations locales.

Que les associations membres de l'ASSÉ, qui se considèrent plus féministes, aident à la mobilisation des associations moins mobilisées à ce niveau afin qu'il n'y ait pas d'exclusions au prochain congrès annuel.

Que l'ensemble des associations membres produisent un bilan écrit de leurs revendications, pratiques et positionnements féministes en vue du prochain congrès annuel.

FINANCES

1. Considérant que l'AEÉA-UL est victime, depuis plusieurs années, d'injonctions répétées, dans le but délégitimer les grèves syndicales estudiantines;

Considérant que l'AEÉA-UL est aux prises avec d'énormes difficultés financières, en raison d'un budget amputé par des frais d'avocate s'élevant à un montant de 4199,68\$, qui ne lui permettent pas de pouvoir fournir ses activités liées à son département, de pouvoir investir dans les projets de financement étudiant.e.s et de ne pas pouvoir payer ses cotisation à l'ASSÉ;

Considérant que l'ancien conseil d'exécutif avait déclaré.e.s s'occuper complètement du dossier des injonctions, en raison de fonds réservés pour ces mesures anti-démocratiques;

Considérant que, lors de la transition des exécutantes et des exécutants, les ententes ont été oubliées ou n'ont point eu de suivi, et que l'AEÉA-UL a reçu un montant d'environ 1200\$ des présents exécutants et présentes exécutantes, qui ne défraye pas la totalité des coûts de l'avocate;

Et considérant que le Fond D'entraide, d'après l'article 26 code de statuts et règlements, fonctionne de la façon suivante : « Les associations étudiantes membres ayant peu de moyens financiers désirant bénéficier du fonds d'entraide [Doivent] en faire la demande en Congrès [...] »;

Que l'on attribue 3000\$ à l'AEÉA-UL à partir du fonds d'entraide pour défrayer le montant de ses frais avocate amputant son budget, lui permettant ainsi une liberté action et un meilleur services auprès de ses membres.

2. Que l'on accorde un montant de 690\$ à l'AGEEPP pour payer les cotisations de deux sessions en retard datant de la dernière année.

AVIS DE MOTION

1. Dépôt d'un avis de motion

Considérant le 7ème principe de base et le l'article 5 du deuxième chapitre des statuts et règlements, modifiés en 2013,

Considérant le pluriel associé aux principes, des revendications et des pratiques féministes dans les statuts et règlements,

Que le Congrès invite ses associations membres à appliquer et organiser davantage de pratiques féministes,

Que l'AGECD, l'AGEBdeB, l'AGES, le RÉÉSUM, l'AGEECLG, l'ABEILL et l'AGEEM prouvent qu'elles ont des revendications féministes,

Que l'AGECAL, l'AECS, l'SCPASA, l'ACSSUM, le FASA, l'AÉÉCSGUM, l'AELCUM, l'AÉMUM, l'ASSO-CÉTASE, l'AEHUM, l'ADÉPUL, l'AÉÉA-UL, l'AGEEPP-UL, l'AGÉÉTUL, le RÉÉAV, le RÉsul, l'AHCSSA, l'AGEMDELCUS, le MÉDIAS, l'AECSPP-UQAM et l'AGECOV prouvent qu'elles ont des principes, des revendications et des pratiques féministes,

Que l'AGÉFXG prouve qu'elle a des principes et des revendications féministes,

Que Liberal Arts Society prouve qu'elle a des principes féministes,

Que l'AECSAUM prouve qu'elle a des revendication et des pratiques féministes

Que ces mandats soient envoyés sur ASSÉ-support,

Si ces conditions ne sont pas remplies au Congrès annuel, que le Congrès considère ces associations comme non-membre.

Déposé par AFESH-UQAM

2. Dépôt d'un avis de motion

Que les procès-verbaux du Conseil Exécutif soient réputés publics et mis en ligne

Déposé par le Conseil Exécutif

PROPOSITIONS MISES EN DÉPÔT LORS DU CONGRÈS

1. *Considérant le mandat du SECMV : "Que le SECMV réitère sa position pour un système de webdiffusion en direct approprié lors des congrès de l'ASSÉ. Qu'en ce sens, on tente d'enregistrer toute instance pour consultation future*

Qu'on permette aux délégations d'enregistrer le congrès et de rendre disponible cet enregistrement, pour référence future et à des fins de transparence.

2. *Considérant que l'exercice d'une démocratie directe digne de ce nom implique un haut degré de transparence et qu'il s'agit là d'une distinction historique majeure entre l'ASSÉ et les fédérations étudiantes,*

Considérant que la situation précaire de la majorité des étudiant-es québécois-es justifient que les sommes qu'elles et ils versent à leurs associations soient gérées rigoureusement,

Considérant que l'enjeu d'une possible hausse de cotisation justifie plus que jamais que les associations membres de l'ASSÉ se réapproprient les enjeux liés à ses finances,

Considérant que l'actuel secrétaire aux finances de l'ASSÉ a lui-même convenu dans un texte de réflexion de problèmes majeurs dans le suivi des finances au cours des mandats 2013-2014 et 2014-2015,

Considérant que les prévisions budgétaires et les états financiers ne permettent pas de juger du bien-fondé de dépenses ou d'entrées d'argent particulières,

Considérant que de permettre à une firme comptable d'avoir accès au "grand livre" de l'ASSÉ pour la vérification annuelle tout en invoquant des motifs de sécurité pour en refuser l'accès aux associations membres implique que celles-ci sont moins dignes de confiance qu'une corporation sous-traitante,

Considérant que ladite vérification comptable annuelle permet d'assurer la légalité de la gestion des avoirs de l'ASSÉ mais pas la légitimité des transactions eu égard aux mandats et principes de l'ASSÉ, et que le secrétaire aux finances est l'unique élu ayant présentement la possibilité d'en juger,

Considérant que les procès-verbaux d'exécutif, comme ceux des associations membres, comportent des informations utiles aux membres en vue de garder leurs élu-es imputables quant à leurs décisions, y compris financières,

Considérant que le Conseil exécutif de l'ASSÉ a longtemps donné accès à ses procès-verbaux aux associations membres via le forum interne sans que cela n'ait jamais causé le moindre tort à l'organisation,

Considérant que le Conseil exécutif, comme toute instance de l'ASSÉ, peut recourir au huis-clos pour éviter que des décisions ou informations sensibles d'un point de vue sécuritaire ne se retrouvent consignées dans un procès-verbal,

Considérant enfin que d'instaurer de tels droits, analogues à ceux que beaucoup d'associations membres accordent déjà à leurs membres, contribuerait de façon significative à l'ouverture du pouvoir exécutif à l'ASSÉ,

Que l'ASSÉ donne accès à toutes les associations membres de l'ASSÉ aux données de son grand livre comptable sur demande, et aux procès-verbaux du Conseil exécutif en permanence sur ASSÉ-support ou via un nouveau forum interne.